



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018
Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



QUOTAS D'ENGAGEMENTS : DU 15/01/2018 AU 1/03/2018 :

Family Trophy				
Places	Catégories	age mini	age maxi	caractéristiques
10	50 Cc	14	sans limite age	toutes motos 50 Cc enduro
15	Féminines	14	sans limite age	toutes motos enduro
30	Loisir Open	16	55	motos loisir (cf liste motos admises) + pre 2000
70	Anciens	55	sans limite age	toutes motos enduro
40	duos	14	sans limite age	moto 1: 50 Cc, Féminine, Loisir Open, Ancien, moto 2: libre
Hors Family Trophy				
Places	Catégories	age mini	age maxi	caractéristiques
100	Gentlemen	16	sans limite age	moto libre + licence journée LJC
70	Clubmen	16	sans limite age	moto libre + licenciés NCO
25	motos anciennes	16	sans limite age	2 amortos, 2 freins tambour, refroidissement air

FIN DES QUOTAS LE 1/03/2018

ENGAGEMENT EN FONCTION DE LA DATE D'INSCRIPTION SUR LE SITE www.motott.fr



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018
Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



1. Organisation

Le Moto Club Primeur organise le samedi 19 mai et le dimanche 20 mai 2018 à La Bastide d'Engras (30), une course d'enduro motocycliste dénommée «GENERATIONS ENDURO». Cette épreuve se disputera conformément au code du sport, au règlement général du Family Trophy, au présent règlement particulier et aux Règles Techniques de Sécurité édictées par la Fédération Française de Motocyclisme

2. Comité d'organisation

L'organisation est assurée par le Moto Club Primeur.

3. Officiels

Directeur de course : Éric LUNIER n° licence 248169

Commissaire sportif : Guy MIVELAZ n° licence : 235860

Commissaire technique : Annie CASTAN n° licence : 310414

4. Participants et frais de participation

«**GENERATIONS ENDURO**» est ouvert à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation.

Le montant des inscriptions est fixé à 60 €, 25 € pour les moins de 18 ans à la date de l'épreuve.

Les montants seront remboursés aux pilotes dont l'engagement serait refusé, Le nombre de machines admises est fixé à 360.

Tous les pilotes devront être titulaires d'une licence fédérale, qu'il s'agisse d'une licence annuelle ou d'une licence à la journée.

5. Demandes d'engagement

Ouverture des engagements : 15 janvier 2018 à 0h via le site internet www.motott.fr

Clôture des engagements : 15 mai 2018 à 20h.

La validation des demandes de participation se fera uniquement si les droits de participation ont été versés. Paiement via le site www.motott.fr

Une confirmation de l'engagement sera notifiée aux concurrents et accessible sur le site Internet www.motott.fr



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018

Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



6. Annulation de l'épreuve

Si à la date du 15 avril 2018, le nombre d'engagements reçus était inférieur à 200, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7. Annulations d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 15 avril 2018. Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, à part si l'annulation est justifiée par une raison grave ou une incapacité physique. Dans ce cas, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical expliquant de manière précise l'incapacité de participer à la course et posté avant le 15 avril 2018. Aucun remboursement ne sera effectué avant la course.

8. Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solos répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques de la Fédération Française de Motocyclisme et autorisés à la circulation sur la voie publique (homologués).

Les catégories suivantes sont distinguées et donnent lieu à un classement : **Age minimum des pilotes : 14 ans**

- Cat.1 : 50cc
- Cat.2 : Féminines
- Cat.3 : Loisirs Open + Motos pré 2000
- Cat.4 : Anciens
- Cat.5 : Duos

- Cat.6 : Gentlemen
- Cat.7 : Clubmen
- Cat.8 : Motos anciennes (2 amortisseurs + 2 freins à tambour + refroidissement à air))

9. Récompenses

Les trois premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés.

10. Licence

Seront admis sur cette épreuve les titulaires d'une licence annuelle (NCO) ou les titulaires d'une licence à la journée Family LJC à télécharger sur le site www.ffmoto.org



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018
Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



11. Accueil administratif (voir fiche ci-dessous)

L'accueil administratif se fera à La Bastide d'Engras (30) sur le site des « Aires ». Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires :

- permis de conduire, BSR
- carte grise de la moto : **les W garage et les WW ne sont pas autorisés,**
- attestation d'assurance de la moto : **Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.**
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Licence NCO ou LJC

Cet accueil se déroulera le samedi 19 mai 2018 de 8 heures à 12 heures.

12. Contrôle technique (voir fiche ci-dessous)

Il se déroulera le samedi 19 mai 2018 de 8 heures à 12 heures à La Bastide d'Engras (30) sur le site des « Aires »

Présentation des machines homologuées avec carte grise conforme et certificat d'assurance.

Contrôle sono métrique : suivant la méthode « 2m Max »

Pour les motos ayant satisfait au contrôle technique, les numéros de course seront apposés sur les machines et elles seront placées immédiatement après au parc fermé. **C'est l'organisateur qui fournira les plaques à numéro.**

Le pilote devra équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

13. Spéciales

L'épreuve comprendra au total 5 spéciales banderollées :

Un seul site à parcourir 5 fois

ES1, ES2, ES3 : le samedi 19 mai 2018;

ES4 et ES5 : le dimanche 20 mai 2018.

La reconnaissance à pied des spéciales est permise le samedi 19 mai 2018 de 8 heures à 12 heures.



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018

Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



14. Liaisons

Samedi 19 mai : Le parcours de liaison sera constitué 3 boucles de 30 km à parcourir 1 fois chacune.

Dimanche 20 mai : Le parcours de liaison sera constitué 2 boucles de 30 km à parcourir 1 fois chacune.

15. Déroulement de l'épreuve

Samedi 19 mai à 12h, l'organisateur procédera à un briefing concurrent avec obligation de présence.

Le départ de la première étape aura lieu le samedi 19 mai 2018 à 13 h par groupe de quatre pilotes par minute.

L'arrivée de la première étape aura lieu au terme de la troisième boucle. (ES1, ES2, ES3 type banderollée)

Les motos seront mises en parc fermé et gardé pour la nuit. Un dispositif antivol par moto est obligatoire.

Le départ de la deuxième étape aura lieu le dimanche 20 mai 2018 à 8 h 30 par groupe de quatre pilotes par minute.

L'arrivée de la deuxième étape (fin de l'épreuve) aura lieu au terme de la deuxième boucle. (ES4 et ES5 type banderollée)

16. Code de la route

Les pilotes sont tenus de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'Epreuve. Le non-respect du code de la route entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

17. Protection de l'environnement

Les emplacements dans le parc coureurs destinés au ravitaillement et à l'entretien des motos devront être dotés de tapis environnementaux.

18. Sécurité

Tout concurrent trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

19. Hors course et abandon

La direction de course se réserve le droit de mettre hors course un pilote montrant un comportement anti-sportif ou en difficulté physique.

Sera mis hors course immédiatement tout concurrent :

- qui quittera volontairement le parcours
- qui changera de pilote ou de machine
- qui ne portera plus les marquages
- qui ne portera pas de dossard ou de plaques numérotées



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018

Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



- qui effectuera un ravitaillement moteur en marche
- qui ne respectera pas le code de la route
- qui a une machine non conforme au contrôle technique
- qui accusera un retard trop important à un contrôle horaire (>1h).

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le poste de contrôle horaire le plus proche de son abandon. En cas de manquement à cette règle, le pilote s'expose à une interdiction de participation à l'avenir. De même, un pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.

20. Réclamations

Les concurrents désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ces délais, aucune réclamation ne pourra être retenue. La caution de réclamation est fixée à 75 euros (conformément au code sportif) par chèque libellé à l'ordre de FFM, remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

21. Remise des récompenses

Elle aura lieu le dimanche 20 mai à 14 h au parc coureurs. Les pilotes qui n'y assisteront pas perdront le bénéfice de leurs coupes et de leur récompense.

22. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du Sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

23. Conditions générales

Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier, des RTS de la FFM et les articles du code sportif. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Les concurrents renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

24. Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées lors du contrôle administratif.



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018
Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



25 LISTE DES MOTOS LOISIRS AUTORISEES EN CATEGORIE LOISIRS OPEN

- Toutes les motos d'avant l'année 2000
- Tous les trails et enduros loisirs ci-dessous :

AJP : 125 PR3, 125 PR4, 200 PR3, 200 PR4, 240 PR3, 240 PR4,; 240 PR4 Ultrapassar,; 250 PR5
Aprilia : 125 RX, 125 RXV
Asiawing : NC 250; LX 450
Beta : 125 RE, 125 RR, 125 RR LC, 125 Alp, 200 Alp, 300 X-Trainer, 400 Alp
BMW : F 650, G 650 X
CH Racing : WXE 125
Cagiva : 125 K7, 125 W8, 350 TE, 500 TE
Derbi : 125 Senda DRD
Fantic : 125 RC 4-T, 200 RC 4-T
Gas Gas : 125 Halley, 125 Pampera,; 125 Randonnée, 200 Hobby, 250 Pampera, 320 Pampera, 450 Halley, 450 Pampera
Honda : 125 CRM, 125 MTX, 125 XLR, 125 XR, 200 CRM, 200 MTX, 200 XLR, 200 XR, 250 CRF-L, 250 CRM, 250 XLR, 250 XR, 350 XLR, 350 XR, 400 XR, 500 XLR, 600 XLR, 600 XR, 650 XR
HM : 125 CRE-F, 125 CRE-RR, 125 Locusta, 200 Locusta, 230 CRF
HRD : 125 Enduro
Husqvarna : 125 WRE, 125 TE, 410 TE-E, 610 TE-E, 650 Terra
Kawasaki : 125 KDX, 125 KLX, 125 KMX, 200 KDX, 200 KMX, 220 KDX, 250 KDX, 250 KLX, 250 KLX-R, 300 KLX-R, 600 KLR, 650 KLX-R
KTM : 125 LC2, 125 EXE, 250 Freeride, 350 Freeride, 400 LC4, 600 LC4, 640 Adventure, 690 Enduro
Ossa : 280 Explorer
Rieju : 125 Marathon, 125 Tango, 250 Tango
Scorpa : 125 TY-F, 125 T-Ride, 250 T-Ride, 280 T-Ride
Sherco : 125 City Corp, 125 SE, 125 X-Ride, 290 X-Ride
Suzuki : 125 DR, 125 TSR, 200 DR, 200 TSR, 250 DR, 350 DR, 400 DR-ZE, 400 DR-SE, 600 DR, 650 DR
Yamaha : 125 DTR, 125 XT, 200 DTR, 200 WR, 225 TT, 250 Tricker, 250 TT, 250 TTR, 250 WR-R, 250 XT, 350 TT, 350 XT, 600 TT, 600 XT, 660 XT-R, 660 XTZ



GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 mai et dimanche 20 mai 2018
Règlement particulier - Version 1 le 1 janvier 2018



FICHE DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF	Licence FFM annuelle	
	Licence FFM journée LJC	N°
	Certificat médical moins d'un an	
	Permis de conduire (ou AM)	
	Autorisation parentale pour les mineurs	
	Carte grise	
	Attestation d'Assurance	
	ATTRIBUTION N° DE COURSE	
	OBSERVATION	

G E N E R A T I O N S E N D U R O L A B A S T I D E D - E N G R A S 1 9 e t 2 0 m a i 2 0 1 8

FICHE DE CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO N°:

CONFORMITE	
-------------------	--

conformité carte grise / moto	
Vignette assurance	

MOTEUR ARRÊTE	
----------------------	--

guidon en état et conforme	
mousse de guidon	
embouts de guidon protégés	
retour automatique poignée de gaz	
leviers entiers et bouclés	
coupe circuit au guidon et accessible	
garde boue enveloppant	
pneus homologués	
fonctionnement leviers de frein	
reposes pieds repliables	
protection chaîne	sortie de boîte
échappement	guide chaîne
béquille	
état général	

MOTEUR EN MARCHÉ	
-------------------------	--

éclairage	avant	
	arrière	
mesure du bruit (2m Max)		
coupe circuit		

EQUIPEMENT PILOTE	
--------------------------	--

casque avec mentionnaire: ECE22	
N° homologation: 05xxxx/Pxxx	
gants	
short de moto	
haut de manches longues	
bottes de moto	
protection dorsale: norme EN1621-2)	
protection pectorale (EN1402-1, EN1621-1)	

ATTRIBUTION N° DE COURSE	
---------------------------------	--

MISE EN PARC FERME	
---------------------------	--

OBSERVATION	
--------------------	--